



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTROUGE
18 RUE VICTOR HUGO
92121 MONTROUGE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 24 941 277 127

Référence de l'avis : 25 92 0286432 24

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

70 AV DE VERDUN

92320 CHATILLON

Numéro FIP : 922 56 69 9114658789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 92115

BATAILLE KEVIN GEORGES LUCIEN
70 AV DE VERDUN
92320 CHATILLON

Somme qu'il vous reste à payer

276,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2025.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP MONTROUGE

SAID GESTION ASSIETTE

18 RUE VICTOR HUGO

92121 MONTROUGE CEDEX

Compte qui sera débité : FR76 4061 8803 190X XXXX XXX9 643

Identifiant de la banque : BOUSFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J24I4A277318PAS1A25

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Revenu fiscal de référence :

37 262

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : BATAILLE KEVIN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1,00				

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	41297			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4130			
Salaires, pensions, rentes nets.....	37167			37167
Revenu brut global.....				37167
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				37167
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	95
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				37167
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				4316
Impôt proportionnel.....				+ 12
Impôt total avant crédits d'impôt.....			4328	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	12		12	- 12
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				4316
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				4316
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 4040
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....				276
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				276
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				37262
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				95

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenus exonérés

Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	Déclar. 1	293
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)		0

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....		Déclar. 1	16741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....			4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....		+	4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....		+	4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....		=	17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 11,62%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.